

BELCAR ENDURANCE CHAMPIONSHIP 2023

RÈGLEMENT SPORTIF

ADDITIF 7

ART. 7 : VEHICULES ET PILOTES ADMIS AUX COMPÉTITIONS

7.3 Data acquisition system (data logger)

Les concurrents de la catégorie GTA doivent utiliser un système d'acquisition de données ("data logger") défini par le Promoteur et comme défini dans l'Annexe 2 au présent Règlement Sportif. Ce système doit être utilisé lors de l'entièreté de chaque compétition et doit fonctionner pleinement et correctement à tout moment. Les données doivent être enregistrées et pouvoir être récupérées en totalité à tout moment. Le système ne servira qu'à stocker les données enregistrées, qui pourront être contrôlées à tout moment de la Compétition. Le poids du système est inclus dans le poids minimum de la voiture.

Le bon fonctionnement du système d'acquisition de données et de la seule responsabilité du Concurrent.

Tous les coûts liés à la vérification, la maintenance ou la mise à jour du système seront entièrement à charge du Concurrent.

Se référer à l'Article 8 du Règlement Technique Belcar Endurance Championship en cours pour les informations d'utilisation du système d'acquisition de données.